



DECLARATION **SOLIDAIRES** RATP AU CSE MTS

15 mai 2025

NOUS NE SERONS JAMAIS LES FANTASSINS DE LA « FOURBERIE » !

SOLIDAIRES RATP a déclenché un droit d'alerte pour la santé publique et l'environnement, le 23 mai 2023, jour de la conférence de presse de Vert de Rage à la Maison du Climat.

L'enquête a révélé que la pollution spécifique dans les tunnels RATP est plus importante que dans l'air extérieur :

- Les concentrations en fer dans l'air inhalé par les conducteurs sont plus de 17 fois supérieures ;
- Les concentrations en fer dans l'air inhalé par les conducteurs sont près de 11 fois supérieures à l'air ambiant moyen en zone urbaine ;
- Les concentrations en manganèse dans l'air inhalé par les conducteurs sont plus de 15 fois supérieures ;
- En moyenne, les conducteurs présentent des teneurs en manganèse plus de 2 fois supérieures à la valeur toxicologique de référence pour l'exposition par voie respiratoire proposée par l'US Environmental Protection Agency (EPA) ;
- Les concentrations en baryum dans l'air inhalé par les conducteurs sont 3,7 fois supérieures.

Notre droit d'alerte aboutit à un procès contre la RATP et l'état car ils se refusent de supprimer les risques liés à la pollution spécifique RATP. Le préfet de Paris tente d'échapper au code de l'environnement : « ***L'État concourt, chacun dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé*** ».

Le Préfet tente également d'échapper aux directives européennes, concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail, concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail et concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Nous attendons une date d'audience qui ne serait tardée. Le combat, nous menons le combat depuis 2014.

Il y a peu, nous avons fait l'expérience d'une expertise au CSE MTS, celle de l'AGV. Elle n'a fait l'objet d'aucune délibération reprenant les préconisations du Cabinet Sésame Ergonomie. Pourtant Solidaires a demandé l'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour, ce que le secrétaire a refusé.

La RATP soulevait devant le tribunal que les autres syndicats n'agissaient sur cette question et donc qu'il n'y avait aucun sujet.

La compromission, la collaboration, le faux dialogue social qui protège le patron, sont la coutume du syndicalisme d'accompagnement.
A l'affichage et à la communication, à Solidaires RATP, nous privilégions l'action syndicale dans le seul intérêt des agents.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que nous abstenir sur cette expertise soumis au vote des élu-es.

SOLIDAIRES RATP